



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos et en présence sur place des élu.e.s municipaux le 7 décembre 2020 à 19h30, à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, et Guillaume Giroux conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Sont absents, MM. Michel Champagne et Louis Tapp.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue. Madame Drouin précise que :

En référence au décret 177-2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire du Québec, et à l'arrêté ministériel 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos, à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Conséquemment, en raison de la situation de la COVID-19 dans la région de Chaudière-Appalaches, la séance ordinaire du conseil municipal de ce jour, est tenue à huis clos.

L'enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site web de la Municipalité dans les prochains jours. Cette mesure est en vigueur jusqu'à avis contraire. Les citoyens seront informés de tout changement par avis publics affichés aux lieux habituels.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
4. Adoption des comptes de novembre 2020
5. Fermeture de la marge de crédit institutionnelle (MC4) : résolution autorisant le directeur général à entreprendre les démarches auprès du ministère des Finances du Québec
6. Augmentation de la marge de crédit institutionnelle (MC2)
7. Déclaration des intérêts pécuniaires
8. Avis de motion modifiant le Règlement de zonage au regard de la fusion de lots et la construction d'un bâtiment secondaire dans le périmètre urbain
9. Appui à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds : travaux sur la route 269 Sud
10. Adoption du budget intermunicipal incendie
11. Acquisition de pinces de désincarcération : Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford
12. Transport adapté de la Région de Thetford
13. Renouvellement de l'entente de service avec le cabinet Bernier-Beaudry
14. Désignation de Me Anne-Marie Lessard du cabinet Bernier-Beaudry, à titre procureure la Municipalité auprès de la cour municipale
15. Patinoires
16. Adhésion 2021 à Tourisme Chaudière-Appalaches
17. Travaux publics
18. Correspondance de la mairesse
 - 18.1 Réfection du pont P-04728 du rang 16
 - 18.2 Aide financières du MTQ
19. Comité des élu(e)s
20. Affaires nouvelles
 - 20.1 Demande d'exemption du coût de location de l'entrepôt par la CSM
 - 20.2 Fermeture du bureau municipal du 23 décembre à midi au 4 janvier inclusivement
 - 20.3 Fermeture des écoles les 17, 18, 21 et 22 décembre 2020
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée



2020-12-226

N° de résolution
ou annotation

2020-12-227

2020-12-228

2020-12-229

2020-12-230

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment en avoir fait lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020. **Adopté.**

4. ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 70 024,08 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 novembre 2020, pour un montant de 70 024,08 \$. **Adopté.**

5. FERMETURE DE LA MARGE DE CREDIT INSTITUTIONNELLE (MC4) : RESOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GENERAL A ENTREPRENDRE LES DEMARCHES AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES DU QUEBEC

ATTENDU qu'à suite de l'analyse des réclamations partielles soumises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le MAMH a confirmé que l'aide financière du gouvernement du Québec sera versée conformément aux dispositions du protocole d'entente dans le cadre des travaux de mise aux normes des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite emprunter par billets le montant requis à la fermeture de la marge de crédit institutionnelle numéro quatre (MC4) au montant de 1 424 400 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches auprès du ministère des Finances du Québec afin de procéder à l'emprunt permettant de fermer la marge de crédit numéro 4 à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford. **Adopté.**

6. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE (MC2)

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'attente de sommes importantes et confirmées de ministères du Québec (MTQ et MAMH);

ATTENDU QUE la Municipalité doit rencontrer ses obligations courantes envers ses fournisseurs de services et de biens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser l'augmentation de 100 000 \$ de la marge de crédit institutionnelle municipale (MC2) à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, et d'autoriser Mme Francine Drouin, mairesse, et monsieur Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis. **Adopté.**

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la réception des déclarations des intérêts pécuniaires de six des sept élu(e)s municipaux. Monsieur Louis Tapp, conseiller au siège numéro six, n'a pas remis sa déclaration des intérêts pécuniaires.

8. AVIS DE MOTION : PROJET DE REGLEMENT 21-235 : PROJET D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 46, ET PROJET DE REGLEMENT 21-236 : PROJET D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 47.



2020-12-231

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser la construction résidentielle à en optimisant l'usage des espaces disponibles à l'intérieur du périmètre urbain du village de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite garantir la construction d'un bâtiment principal avant la construction d'un bâtiment accessoire dans le secteur urbain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement que soit adopté un avis de motion visant la présentation :

- du projet de règlement 21-235 lequel a pour objectif d'interdire la fusion de lots contigus dans le périmètre urbain du village de Saint-Pierre-de-Broughton; et
- du projet de règlement 21-236 lequel a pour objectif de rendre obligatoire la construction d'un bâtiment principal avant la construction d'un bâtiment secondaire dans le périmètre urbain ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- l'adoption desdits règlements à la séance ordinaire du conseil municipal le 11 janvier 2021 à 19h30. **Adopté.**

9. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS : TRAVAUX SUR LA ROUTE 269 SUD

ATTENDU QUE le ministère des Transports procèdera à des travaux de remplacement du pont P-014687 situé sur la route 269 au-dessus du ruisseau Sunday à Saint-Jacques-de-Leeds et qu'il y aura fermeture complète de la route 269;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a prévu un chemin de détour de 50 km sur ses routes plutôt que la construction d'un ponton temporaire sur la route 269 sud;

ATTENDU QU'à partir des trois casernes incendie; le délai d'intervention est de plus de 20 minutes sur les territoire de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills, et que les exigences prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ne sont pas rencontrées dans cette situation;

ATTENDU QUE les pompiers volontaires de Saint-Jacques-de-Leeds doivent également emprunter un chemin de détour pour se rendre sur les lieux d'un incendie et qu'il y aura des délais supplémentaires à prévoir lors des interventions;

EN CONSÉQUENCE, proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement ce qui suit:

QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dans sa demande faite auprès du Ministère des Transports visant la construction d'un ponton temporaire pour la durée des travaux au pont P-04687 afin que le service incendie puisse intervenir dans les délais prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ; et

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités membres du service incendie, à savoir Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton. **Adopté.**

10. ADOPTION DU BUDGET 2021 DU SERVICE INCENDIE INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE le budget 2021 du service incendie intermunicipal a été présenté aux maires, aux directions générales, et aux responsables du service incendie des trois municipalités lors d'une rencontre tenue à Saint-Jacques-de-Leeds le 18 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'adopter le budget du service incendie intermunicipal totalisant 202 989 \$, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton assume 36% des coûts en respect de sa quote-part et verse des frais d'administration de 2 % à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds. **Adopté.**

11. ACQUISITION DE PINCES DE DÉINCARCÉRATION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'appuyer la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dans sa demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford afin de

2020-12-232

2020-12-233

2020-12-234



N° de résolution
ou annotation

permettre au service incendie intermunicipal d'acquérir des pinces de désincarcération. **Adopté.**

12. TRANSPORT ADAPTE DE LA REGION DE THETFORD

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton confirme vouloir poursuivre sa participation au service de Transport Adapté de la Région de Thetford inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement ce qui suit :

- que la Municipalité contribue au service de transport adapté à raison de 2,89 \$ par habitant pour l'année 2021, pour une contribution totale de 2 563,43 \$;
- que les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées telles que présentées par l'organisme mandataire;
- que la modification du plan de transport visant la nouvelle tarification soit adoptée;
- que Transport Adapté de la Région de Thetford agisse à titre d'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse à titre de mandataire. **Adopté.**

13. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE CABINET BERNIER BEAUDRY

ATTENDU QUE le 11 novembre 2020, le cabinet Bernier Beaudry a présenté une offre de renouvellement de services professionnels visant à agir à titre de conseillers juridiques auprès de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE l'offre de services vise les services de première ligne lesquels consistent à fournir des consultations légales et des opinions juridiques requises dans les différentes sphères d'intervention de la Municipalité;

ATTENDU QUE les services professionnels dans le cadre d'un litige judiciairisé, des honoraires et des frais judiciaires et extra-judiciaires distincts seront chargés à la Municipalité par Bernier Beaudry, tels qu'ils sont présentés dans l'offre de service du 11 novembre 2020 sous la signature de Me Anne-Marie Lessard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de reconduire pour l'entièreté de l'année 2021, l'entente de services avec le cabinet Bernier Beaudry à raison de 250 \$ par mois taxes incluses pour les services de première ligne. **Adopté.**

14. DÉSIGNATION DE ME ANNE-MARIE LESSARD DU CABINET BERNIER-BEAUDRY, À TITRE PROCUREURE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'entente concernant la cour municipale, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit désigner un.e procureur.e afin de la représenter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de désigner Me Anne-Marie Lessard à titre de procureure de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton auprès de la cour municipale de Thetford. **Adopté.**

15. PATINOIRES

ATTENDU QU' en raison des restrictions imposées par le niveau d'alerte rouge dans la région de Chaudière-Appalaches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'initier la préparation de la glace de la patinoire du village, d'en permettre la fréquentation pour du patinage libre lorsque la glace sera prête, et d'interdire l'accès au chalet des loisirs par mesure de respect des directives de santé publique. **Adopté.**

16. ADHÉSION 2021 À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2021 au montant de 295 \$. **Adopté.**

17. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

2020-12-236

2020-12-237

2020-12-238



N° de résolution
ou annotation

2020-12-239

2020-12-240

2020-12-241

18. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

18.1 RÉFECTION DU PONT P-04728 DU RANG 16

Madame Drouin fait lecture de la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec (MTQ) annonçant des travaux sur le pont P-04728 du rang 16 au cours de l'été 2021.

18.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Madame Drouin fait lecture de l'annonce d'aide financière du MTQ de 434 992 \$ pour l'entretien des routes de la municipalité.

19. COMITÉ DES ÉLU(E)S

Aucune réunion ni suivi.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 DEMANDE D'EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'ENTREPÔT PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES

ATTENDU QUE l'entrepôt de la Municipalité que loue la Coopérative de Solidarité Multiservices (CSM) ne sera plus utile en raison de la fermeture à la mi-décembre 2020 de la quincaillerie BMR-Vivaco,

ATTENDU QUE dans sa lettre du 3 décembre 2020, la CSM a demandé à la Municipalité de mettre fin à la location de l'entrepôt et une exemption de loyer à compter du 1^{er} janvier 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'apport important de la Coopérative de Solidarité Multiservices dans la livraison de services de proximité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de mettre fin à l'entente entre la Coopérative de Solidarité Multiservices et la Municipalité et au loyer mensuel de 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2021. **Adopté.**

20.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Madame Drouin informe que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2020 à midi jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement.

20.3 SERVICE DE GARDE-FERMETURE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES LES 17, 18, 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

M. Guillaume Giroux et M. Alexandre Dubuc-Ringuette se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation a annoncé la fermeture des écoles élémentaires au Québec les 17, 18, 21 et 22 décembre 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir son support aux parents en maintenant le service de garde.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'offrir le service de garde aux élèves de l'école de la Pierre-Douce de 7h30 à 17h aux dates précédemment décrites. **Adopté.**

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison du huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit au directeur général au plus tard à 16h le jour de la séance du conseil.

Aucune question n'a été adressée au directeur pour la période de questions.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h07. **Adopté.**

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

..



